



AVIS EMIS PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
LORS DE SA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2010

concernant

**l'avant-projet d'ordonnance modifiant le Code des droits
d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe**

**AVANT-PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT LE CODE DES
DROITS D'ENREGISTREMENT, D'HYPOTHÈQUE ET DE GREFFE**
Avis du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.
18 novembre 2010

Saisine

Le 5 novembre 2010, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale a été saisi par le Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en charge des Finances d'une demande d'avis urgente concernant l'avant-projet d'ordonnance modifiant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

Après examen par sa Commission Economie/Emploi/Fiscalité/Finances lors de ses séances des 10 et 17 novembre 2010, le Conseil économique et social émet l'avis suivant.

Avis

Le **Conseil** partage l'objectif de cet avant-projet d'ordonnance qui crée une plus grande sécurité juridique.

Le **Conseil** appuie la demande du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale qui a demandé lors du Comité de Concertation de début 2010 d'objectiver les effets de cette mesure fiscale sur la Région de Bruxelles-Capitale et d'intégrer la problématique des compensations financières dans les discussions sur le financement de Bruxelles.

Le **Conseil** émet par conséquent un avis favorable concernant l'avant-projet d'ordonnance et ne formule pas de remarques particulières à ce sujet.

*
* *